

situation, il me semble logique de demander au ministre responsable de l'habitation de convaincre le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) de l'opportunité de faire baisser le prix des matériaux de construction. Le fera-t-il maintenant? J'adresse ma requête, bien entendu, au nouveau ministre responsable de l'habitation. Pourrait-il inciter à la modération les représentants de ces sociétés de la Colombie-Britannique qui ont réalisé des bénéfices pareils?

Le gouvernement semble être sur le point de créer une commission des prix et revenus qui aura pour principale fonction, d'après le Livre blanc intitulé: *Politiques de stabilisation des prix*, de susciter un sens de responsabilité publique qui entraîne une modération volontaire. Cette commission pourrait commencer par inciter à la modération les magnats du bois, qui règnent sur l'empire forestier de la Colombie-Britannique. Le ministre d'État, maintenant chargé de l'habitation (M. Andras), pourrait-il faire accepter cette tâche herculéenne au ministre de la Consommation et des Corporations?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):
Bravo!

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): J'aimerais dire, en guise de réponse, que tout comme l'honorable représentante, je m'inquiète du coût élevé des matériaux de construction, notamment du bois. Nous nous inquiétons aussi du coût élevé de l'argent, des terrains, des services et de la main-d'œuvre. Les députés savent que le gouvernement est au courant de ce qui se passe sur le marché du bois et que les ministres fédéraux ont pris les mesures qui s'imposaient pour remédier à la situation. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a clairement énoncé il y a un mois, en cette enceinte, la position du gouvernement. A la suite d'une réunion avec ses collègues du cabinet, il a annoncé les mesures prises, à savoir que l'ex-ministre des Transports avait insisté auprès des chemins de fer pour qu'ils fournissent suffisamment de wagons couverts pour le transport du bois et que le ministre des Pêches et Forêts (M. Davis) avait entamé des pourparlers avec les gouvernements provinciaux intéressés pour que l'on mette plus de bois à la disposition de l'industrie, jusqu'à ce qu'un équilibre plus stable entre l'offre et la demande ait été réalisé. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) nous a assuré que les fonctionnaires de la Direction des enquêtes sur les coalitions

[M^{me} MacInnis.]

surveillent de près toutes tentatives de coalition sur le marché du bois, qui connaît une période un peu spéciale.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce a lui-même lancé un appel à l'industrie du bois pour qu'elle favorise les clients traditionnels, tant canadiens qu'étrangers, et qu'elle résiste à toute tendance à négliger la demande canadienne au profit des exportations à court terme et spéculatives.

LA FONCTION PUBLIQUE—LES EXIGENCES EXCESSIVES RELATIVES AU BILINGUISME

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, si je soulève cette question c'est à cause de l'attitude politique ridicule du gouvernement, et qu'il admet lui-même, à l'égard des questions relatives au bilinguisme dans la fonction publique. Mes remarques font suite aux questions que j'ai posées au premier ministre (M. Trudeau) le 24 avril et qui découlaient de déclarations faites en dehors de la Chambre par son secrétaire parlementaire à la réunion annuelle de l'Association libérale de Grenville-Carleton le samedi précédent.

Au sujet de ces remarques, j'aimerais maintenant citer un article «Bilingualism situation critical» paru dans le *Citizen* d'Ottawa le lundi 21 avril, et commentant les remarques du député d'York-Centre (M. Walker). Voici le passage principal de cet article:

Les directives des ministères ont rendu les exigences relatives au bilinguisme dans la fonction publique plus strictes que ne le prévoit la loi adoptée par le Parlement, déclarait M. James Walker, secrétaire parlementaire du premier ministre Trudeau.

«Il en résulte que des règlements ont force de loi et il faut faire quelque chose à ce sujet.»

Les représentants élus à la Chambre des communes devraient avoir le droit de veto sur ces règlements édictés par des fonctionnaires supérieurs pour interpréter la loi, déclara M. Walker...

Le but de la mesure législative, dit-il, avait été exposé dans un discours prononcé par l'ancien premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson, qui, entre autres choses, avait assuré aux fonctionnaires unilingues que leur emploi n'en souffrirait pas.

«Il est temps, je crois, de réexaminer la situation. Les règlements ont produit, je crois, un effet plus profond que la loi ne l'avait prévu.

«Certains gens croient peut-être avoir un meilleur jugement que les hommes politiques, mais je crois au régime démocratique et cela signifie que les représentants élus, bons ou mauvais, font la loi.»

Leslie Barnes, directeur exécutif de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, a donné l'avertissement que la question du bilinguisme était, avec celle des pensions, les plus controversées dans les relations entre le gouvernement et ses employés.

La difficulté a surgi dans l'application de la politique sur le plan administratif, a-t-il dit.